Formation professionnelle : Sauvons la qualité du service public de proximité et la formation des fonctionnaires territoriaux

La baisse du taux de cotisation de la masse salariale à 0,9%, votée, sur proposition du précédent gouvernement, par le parlement en 2015, renouvelée en 2016, place le CNFPT dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses sollicitations des collectivités territoriales. La formation à l'initiative des agents, déjà soumise à l'aval de l'employeur, se voit de plus en plus ignorée. De plus, seules les collectivités qui en auront les moyens pourront compenser la baisse de l'offre du CNFPT. C'est un nouveau pas franchi dans l'inégalité des territoires. C'est la remise en cause du CNFPT comme établissement public paritaire et national, gage d'une fonction publique territoriale unique pour un service public de proximité.

- Exigeons la fin de cette politique de casse et de régression sociale
- Exigeons le renforcement des moyens alloués à la formation professionnelle
- Exigeons le rétablissement immédiat de la cotisation obligatoire à son taux initial de 1% de la masse salariale des agents de la Fonction publique territoriale.

Nom	Prénom	Collectivité	Signature

Pétition à retourner : par courrier FDSP-CGT – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Par mail : fdsp@cgt.fr
Par fax : 01 48 51 98 20

Montreuil, le 6 juillet 2017